



M E T P A R K

Date de télétransmission : 25 novembre 2025
Date de retour de l'acte : 25 novembre 2025
Identifiant de l'acte : 033-453335069-20251120-965-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 novembre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Brigitte TERRAZA.

Etaient excusés et représentés :

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Brigitte TERRAZA.

La séance est ouverte

Affaire 2025/06/15P

Autorisation de signer le marché 2025FCS0017 relatif à la maintenance des équipements et installations électriques

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2124-2 1°,

La Régie METPARK a lancé, le 23 juillet dernier, une procédure d'appel d'offres, sur le fondement de l'article R. 2124-2 1°du code de la commande publique, pour une consultation relative à la maintenance des équipements et installations électriques des parcs de la Régie.

Le marché a été décomposé en trois lots :

- lot 01 « Maintenance des équipements électriques haute et basse tension »
- lot 02 « Maintenance des groupes électrogènes »
- lot 03 « Maintenance des onduleurs et sources centrales »

Chaque lot est conclu pour une durée initiale de 12 mois, tacitement reconductible 3 fois par période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

Pour chacun des trois lots, il s'agit d'un accord-cadre composite composé d'une partie traitée sous la forme d'un marché ordinaire, pour les prestations de maintenance préventive, et d'une partie traitée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, dont les montants maximum pour la durée totale de l'accord-cadre sont les suivants:

- lot 01 « Maintenance des équipements électriques haute et basse tension » : 150 000 € HT
- lot 02 « Maintenance des groupes électrogènes » : 150 000 € HT
- lot 03 « Maintenance des onduleurs et sources centrales » : 100 000 € HT

Sept candidats ont déposé une offre dans le délai imparti.

A la suite de l'analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le 14 novembre 2025, a, pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres, attribué :

- le lot 01 « Maintenance des équipements électriques haute et basse tension » à la société FAUCHE MAINTENANCE AQUITAINE - ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE, placée première du classement des offres pour un montant total (DPGF TTC + DQE TTC) de 150 768,62 € TTC ;
- le lot 02 « Maintenance des groupes électrogènes » à la société FAUCHE MAINTENANCE AQUITAINE - ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE, placée première du classement des offres pour un montant total (DPGF TTC + DQE TTC) de 73 337,14 € TTC ;
- le lot 03 « Maintenance des onduleurs et sources centrales » à la société SPELEM, placée première du classement des offres pour un montant total (DPGF TTC + DQE TTC) de 58 321,20 € TTC

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à :

- signer, pour chacun des trois lots, le marché attribué par la commission d'appel d'offre avec les sociétés désignées ci-dessus et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5 % du montant initial du marché,
- inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'exécution de ce marché sur les budgets de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 20 novembre 2025

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT